

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'autorisation du projet de solution informatique utilisée pour la gestion de la mobilité
(Dossier R-3988-2016)*

Objet de la demande

Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) a déposé, le 11 novembre 2016, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour réaliser un projet de solution informatique utilisée pour la gestion de la mobilité.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**) et de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie à Gaz Métro, **au plus tard le 13 janvier 2017 à 14 h**. Gaz Métro pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 20 janvier 2017 à 14 h**. Le dossier sera alors mis en délibéré.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca